

Rapport annuel

SI DES EAUX DE SAINT AUBIN D'AUBIGNE



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2014 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2014

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	7
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	7
■	LE PRIX DE L'EAU TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2005.....	9
■	RECETTES D'EXPLOITATION	10
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	11
■	QUALITE DE L'EAU	11
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	11
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	12
■	PERFORMANCE DU RESEAU	14
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	15
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	16
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE	16
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	16
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	16
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	16
■	AMORTISSEMENTS REALISES	17
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE.....	17
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS.....	17
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	18
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	18
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	18

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SI DES EAUX DE SAINT AUBIN D'AUBIGNE regroupe les communes de CHASNE-SUR-ILLET, CHEVAIGNE, ERCE-PRES-LIFFRE, GOSNE, MOUAZE, SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE, SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE, SAINT-MEDARD-SUR-ILLE et SAINT-SULPICE-LA-FORET.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

15 300 habitants

Population en vigueur en 2014 (données Insee 2011 - Décret n° 2013-1289 du 27 décembre 2013) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2005. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2016.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	28/10/2013	- Prise en compte de la loi Warsman - Intégration de la station de la lande d'Ouée - Intégration d'un bordereau de reprise de branchements

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, Espaces verts
Renouvellement	clôtures et portails, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, Equipements hydrauliques de traitement et pompage

La collectivité prend en charge :

Entretien	de la voirie, du génie civil, Plantations
Renouvellement	de la voirie, des branchements, des canalisations, du génie civil, Etanchéité des ouvrages de pompage et de stockage d'eau

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observations
d'Import	SIE DE LA MOTTE AUX ANGLAIS		2013	9	
d'Import	SPIR	mini 325m3/j	1996	20	

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2013 [m³]	Prélèvement 2014 [m³]	Variation 2013/2014	Observations
Puits de Beauregard SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	80	165 740	170 770	+3,03 %	Respect de l'A.P d'autorisation de prélèvement du 7 janvier 2000
Puits de La Douettée SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	40	157 940	123 860	-21,58 %	
Total des prélèvements [m³]		323 680	294 630	-8,97 %	

● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2013 [m³]	Importé en 2014 [m³]	Variation 2013/2014	Part 2014
SPIR	346 806	361 610	+4,26%	98,64%
SIE DE LA MOTTE AUX ANGLAIS	4 754	4 960	+4,33%	1,36%
Total import [m³]	351 560	366 570	+4,27%	100%

● Volumes produits

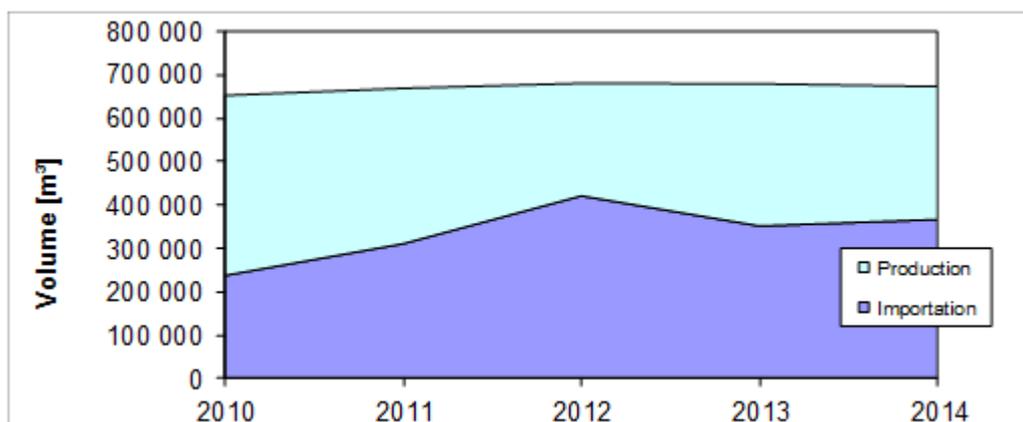
Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2013 [m³]	Production 2014 [m³]	Variation 2013/2014	Observations
Usine de traitement de La Douettée SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	1 600	327 800	306 357	-6,54 %	
Total produit [m³]		327 800	306 357	-6,54 %	

Le rendement de l'usine de la Douettée est en 2014 de 96% en baisse par rapport à 2013 (100%)

● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2013	2014	Variation	Part 2014
Ressources propres	327 800	306 357	-6,54 %	45,52%
Importations	351 560	366 570	+4,27 %	54,48%
Total général	679 360	672 927	-0,95 %	100%

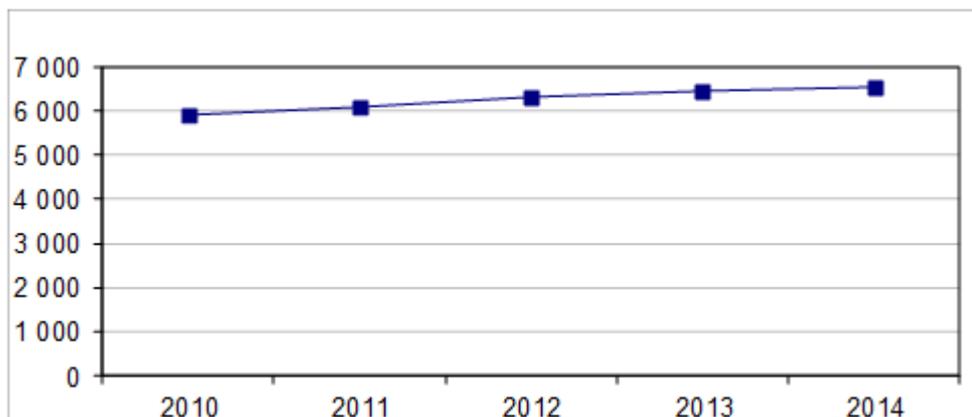
- Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



■ NOMBRE D'ABONNÉS

Abonnés	2013	2014	Variation
Nombre total d'abonnés	6 463	6 547	+1,30 %

- Evolution du nombre total d'abonnés



- Répartition des abonnés par commune

CHASNE-SUR-ILLET	560
CHEVAIGNE	897
ERCE-PRES-LIFFRE	687
GOSNE	810
MOUAZE	549
SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	1 557
SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE	382
SAINT-MEDARD-SUR-ILLE	541
SAINT-SULPICE-LA-FORET	564

Total des abonnés **6 547**

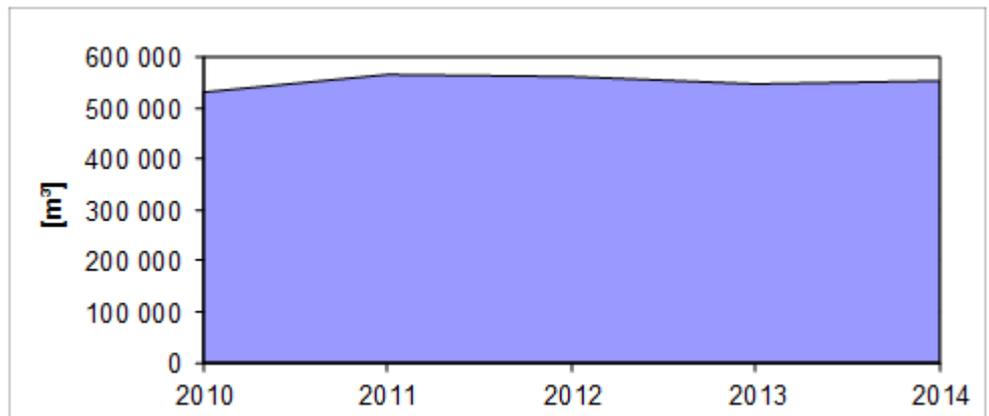
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2013	2014	Variation
Volume produit	327 800	306 357	-6,54 %
Volume importé	351 560	366 570	+4,27 %
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	679 360	672 927	-0,95 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	548 303	554 462	+1,12 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	548 303	554 462	+1,12 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **85 m³ par an**. Elle était de 85 m³ en 2013.

- *Evolution des volumes vendus aux abonnés*



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2013	2014	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	325,4	327,6	+0,65 %

Extension du réseau en 2014 = 1,323 km.

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
30/09/2013	Fixation du tarif de l'eau 2014 (surtaxe syndicale)
09/10/2014	Fixation du tarif de l'eau 2015 (surtaxe syndicale)

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2015, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 22,57 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2015 :
Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 34,93 € H.T.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015
Redevance de pollution domestique	0,3100	0,3100

SI DES EAUX DE SAINT AUBIN D'AUBIGNE

EAU POTABLE

2014

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU toutes taxes et redevances comprises

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	25,54	25,86	+1,25 %
	Abonnement Diam15 et 20 mm	25,54	25,86	+1,25 %
	Abonnement Diam 30 et 40 mm	42,36	42,90	+1,27 %
	Abonnement Diam 50 et 60mm	102,88	104,18	+1,26 %
	Abonnement Diam 80 mm	127,09	128,70	+1,27 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	1,0905	1,0858	-0,43 %
	N° 2 (31 à 70 m ³)	1,1510	1,1470	-0,35 %
	N° 3 (71 à 200 m ³)	1,1510	1,1470	-0,35 %
	N° 4 (au-delà de 200 m ³)	0,8847	0,8774	-0,83 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *Diam 15 à 80 mm*	39,00	39,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 30 m ³)	0,634	0,634	0,00 %
	N° 2 (31 à 70 m ³)	0,634	0,634	0,00 %
	N° 3 (71 à 200 m ³)	0,660	0,660	0,00 %
	N° 4 (au-delà de 200 m ³)	0,430	0,430	0,00 %
Redevances et taxes				
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,16	0,17	+6,25 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0076	0,0235	+209,21 %
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,31	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

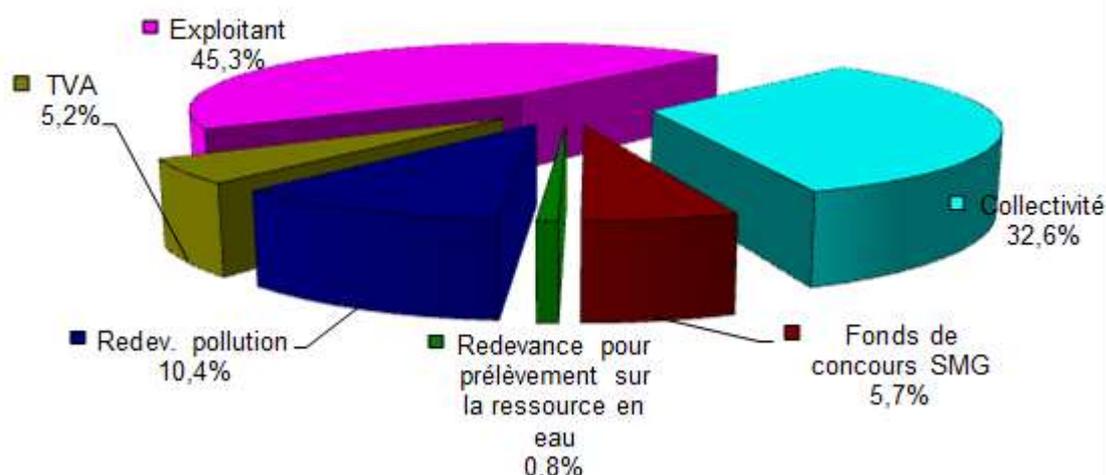
	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Exploitant	161,85	161,66	-0,12 %
Collectivité	116,38	116,38	0,00 %
Fonds de concours SMG	19,20	20,40	+6,25 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,91	2,82	+209,89 %
Redevance de pollution domestique	37,20	37,20	0,00 %
TVA	18,45	18,62	+0,92 %
Total [€ TTC]	353,99	357,08	+0,87 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-0,07 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,98 €/m³

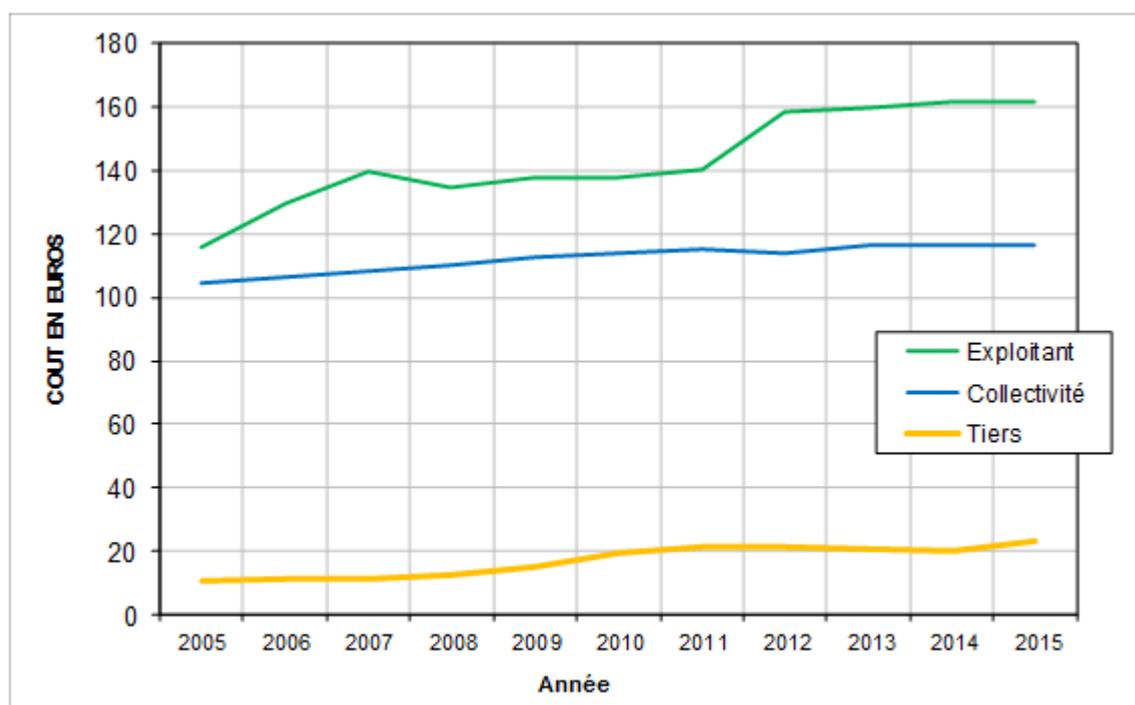
Répartition au 1er janvier 2015



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2005

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2005	116,08	104,44	10,66	231,18
2006	129,69	106,24	11,59	247,52
2007	139,49	108,38	11,59	259,46
2008	134,61	110,44	12,38	257,43
2009	137,74	112,89	15,35	265,98
2010	137,63	113,90	19,45	270,98
2011	140,03	115,30	21,54	276,87
2012	158,51	113,96	21,54	294,01
2013	159,77	116,38	20,82	296,97
2014	161,85	116,38	20,11	298,34
2015	161,66	116,38	23,22	301,26



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de **+30,31 %** depuis le début 2005 (renouvellement du contrat d'affermage) dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2005 - 2015	+39,27%	+11,43%	+117,82%	+30,31%

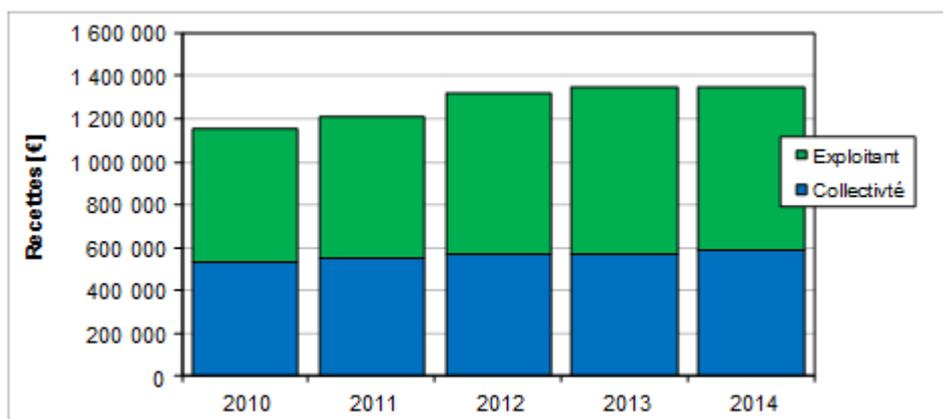
■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2013	2014	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	579 180,69 €	588 650,32 €	+1,64 %
dont abonnements	252 348,71 €	255 689,58 €	+1,32 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 8 958,49 €	- 5 994,32 €	+33,09 %
Total recettes de vente d'eau	570 222,20 €	582 656,00 €	+2,18 %
Autres recettes			
Revenu des immeubles (locations, vente de bois...)	7 624,87 €	6 642,18 €	
Régularisation Py (part "importation-production")	23 138,39 €	8 039,70 €	
Total des recettes	600 985,46 €	597 337,88 €	

• Recettes de l'exploitant

	2013	2014	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	773 260,28 €	769 891,60 €	-0,44 %
dont abonnements	166 516,45 €	170 181,88 €	+2,20 %
Total recettes de vente d'eau	773 260,28 €	769 891,60 €	-0,44 %
Autres recettes			
Régularisation Py (part "importation-production")	- 23 138,39 €	- 8 039,70 €	
Total des recettes	750 121,89 €	761 851,90 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	35	100 %	
Conformité physico-chimique	38	97,4 %	Sélénium (1)

Le dépassement de limite de qualité en sélénium a été observé le 17 mars 2014 avec une valeur de 11µg/l pour une limite réglementaire de 10µg/l. Un nouveau contrôle effectué le 14 avril indique une teneur en dessous de la limite réglementaire.

Commentaires sur la qualité des eaux distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a été de bonne qualité microbiologique. Hormis le dépassement de limite cité précédemment, elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
UDI St Aubin d'A. (Chasnet/Illet, Chevaigné, Erce près Liffre, Gosné, Mouazé et St Sulpice la F)	24,0 [20,4 – 29,4]	Traces	-
UDI St Aubin d'A. – SPIR (St Aubin d'A., St Germain /Ille et St Médard/Ille)	23,8 [13,8 – 28,8]	Traces	-

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Puits de Beauregard- La Douettée

➔	80 %	Arrêté préfectoral du 7 janvier 2000 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un Indice de 100% peut être admis	100%
---	------	---	------

Import d'eau traitée depuis SIE DE LA MOTTE AUX ANGLAIS

➔	80 %	L'import vient de la station de Couabrac qui traite l'eau prélevée au niveau des captages du Masse et de la Gare. Pour cet import, un indice de 80% est admis	80%
---	------	---	-----

Import d'eau traitée depuis SPIR (Ouest)

➔	80 %	L'import est un mélange qui vient des stations de Rophemel, Bleuquen, Linquénac et de la CODI. Pour cet import, un indice de 86% peut être admis	86%
---	------	--	-----

Import d'eau traitée depuis SPIR (est)

➔	80 %	L'import est vient de la station de Mézières sur Couesnon. Pour cet import, un indice de 80% peut être admis	80%
---	------	--	-----

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, <small>calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable</small>	
Proposition ARS	Proposition Collectivité
80 %	91%

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

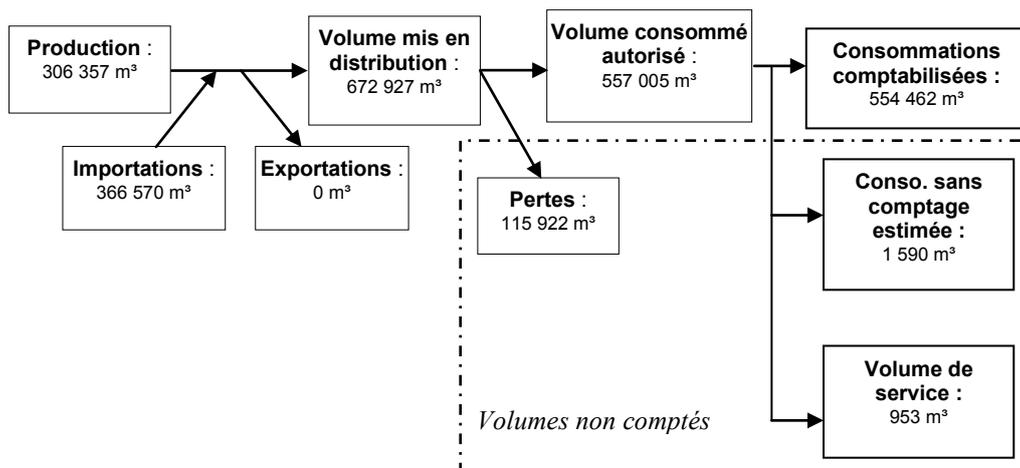
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	120

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 590 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 953 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement du réseau de distribution [%]	82,1 %	85,2 %	83,2 %	81,2 %	82,8 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =
(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,04	0,89	0,99	1,10	0,99

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

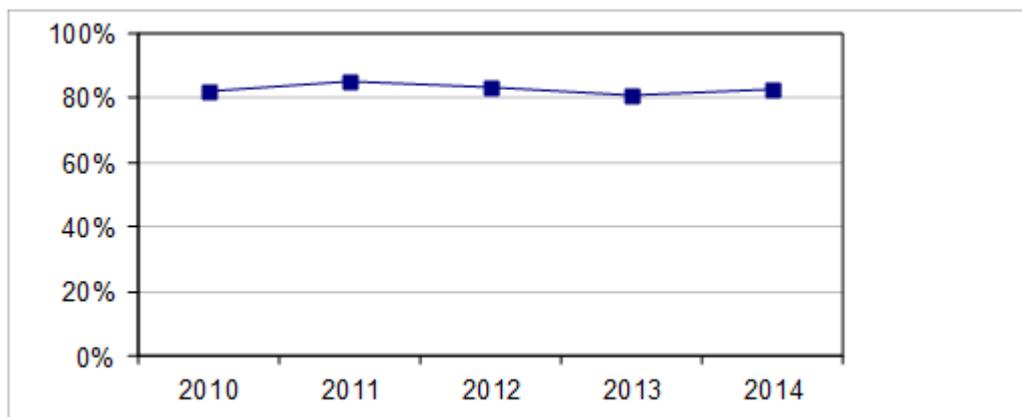
	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,01	0,86	0,96	1,08	0,97

- **indice linéaire de consommation**=
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

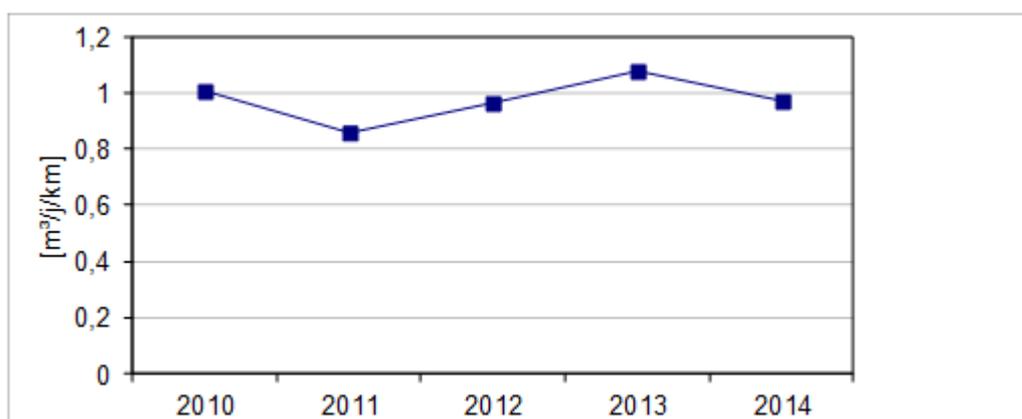
	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	4,6	4,9	4,8	4,6	4,7
Seuil de rendement [%]	65,9 %	66,0 %	66,0 %	65,9 %	65,9 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,540	4,790	0	0	0,170
% de renouvellement du réseau	0,17%	1,51%	0	0	0,05%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,34 %**.

Le linéaire renouvelé depuis 5 ans est de 5,5 km.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Marché à bons de commande 2011	308 104 €
Réservoir Chasné	10 883 €
Renforcement du Bourg de Chevaigné à ST Sulpice	213 468 €
Sécurisation Station de la Douétée	70 549 €
Travaux divers	3 829 €
Montant total des travaux payés (€)	606 883 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2014 est de 6 614.

Il n'existe aucun branchement en plomb sur le Syndicat (seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur étant comptabilisés).

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre	674 560,21 €	718 182,68 €
Remboursements au cours de l'exercice	155 944,50 €	137 628,74 €
dont en intérêts	33 168,50 €	28 225,65 €
dont en capital	122 776,00 €	109 403,09 €

Un nouvel emprunt de 250 000 € a été réalisé en décembre 2014 pour financer les travaux de renforcement entre Chevaigné et St Sulpice. Ces 2 communes adhérant à Rennes Métropole, cet emprunt sera repris par la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR).

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2012	2013	2014
Durée d'extinction de la dette	3	2	2

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2010	2011	2012	2013	2014
Montant de la dotation aux amortissements	154 190,00 €	182 538,00 €	183 000,00 €	183 000,00 €	224 540,71 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE

en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Commune de ST Germain s/ille : Liaison Du centre bourg à la gare : canalisations existantes en joints collés à renouveler en CPV en diamètre supérieur	150 000 €
Commune de Chasné sur Illet : du réservoir de Chasné vers le centre bourg : canalisation existante en fonte à renouveler en CPV de diamètre supérieur	110 000 €

■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS

de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Remplacement de la conduite d'eau entre La Douéttée et ST Aubin d'Aubigné	280 000 €	
Mise en place de 6 compteurs de sectorisation	60 000 €	42 700 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2013	2014
montants des abandons de créance	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité	2 480,03 €	1 000,00 €
dont part délégataire	1 480,03 €	
dont part collectivité	1 000,00 €	1 000,00 €

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2013	2014
	-	-